

Académie de POITIERS  
Collège Fontbruant  
15 rue du collège  
17250 SAINT PORCHAIRE

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du Conseil d'administration

**Date : jeudi 3 février 2022**

Année scolaire : **2021-2022**

Numéro de séance : 3

Date de transmission de la convocation aux membres : 21/01/2022

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme ATINDÉHOU LAPORTE Stéphanie

Secrétaire de séance : Mme AMARAL

Quorum (13) :

Nombre de présents : 17

### Ordre du jour

#### 1) Fonctionnement du CA

- Adoption du P.V. du précédent conseil d'administration (reporté au CA du 17 mars)

#### 2) Vie pédagogique et éducative

- La répartition de la DGH
- Développer les relations avec les parents pour les élèves en difficulté ;
- La végétalisation dans la cour
- La charge de travail personnel hebdomadaire de l'élève
- Le projet Phare
- Le Pass'éducation
- le renouvellement du projet d'établissement

**Questions diverses**

La présidente ouvre la séance à 18h15

Mme Amaral accepte d'assurer le secrétariat du procès-verbal du conseil d'administration

Le quorum est atteint (13) avec 17 personnes présentes

L'ordre du jour est présenté

## **I. FONCTIONNEMENT DU CA**

### **ADOPTION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 NOVEMBRE 2021**

La présidente reporte l'adoption du procès-verbal au CA du 17/03/2022.

## **II – Vie pédagogique et éducative**

### **2.1 - Présentation de la répartition de la DGH ;**

Mme ATINDÉHOU LAPORTE propose le vote de la répartition de la DGH 2021-2022 à hauteur de 615 heures, ( 567 HP et 48 HSA) – Dédoublings identiques à l'année précédente et conformes au document joint émanant de la DOSES.

**POUR 17**

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**

### **2.2 - Présentation de la répartition des IMP**

pour un total de 6,25h (voir annexe) pour missions particulières.

**Pour 17**

**Contre 0**

**Abstention 0**

### **2.3- Développer les relations avec les parents en difficulté de connexion**

Présentation du tableau des connexions par classe par Mme La Principale. 30 % des parents en moyenne par classe ne se connectent pas avec leurs comptes Educonnect.

Proposition de formation le jeudi 3 mars à partir de 17h en salle techno pour bénéficier d'un accompagnement à la connexion pour les parents de 3<sup>ème</sup>.

### **2.4- la végétalisation de la cour**

Présentation des lieux concernés par Mme La Principale :

- Cour : problème avec un arbre dont les racines soulèvent le sol ; arbre devant l'infirmerie à couper, si abattage, le bois sera réutilisé
- Espace devant les salles de sciences ; espace où les élèves peuvent se poser (table/ banc) /
- Espace devant le CDI ; demande de fleurs et de couleurs
- Haie côté route à remplacer dans un souci de sécurité.
- Carré potager avec des herbes aromatiques derrière les cuisines à la demande des élèves.

Plusieurs propositions faites par les éco-délégués sont à l'étude, avec le soutien du conseil départemental représenté par Mme Jouveneaux. Les travaux s'échelonnent sur trois à quatre ans.

### **2.5- La charge de travail personnel hebdomadaire de l'élève**

Pic sanitaire : les enseignants ont fait beaucoup d'efforts pour mettre les cours sur Pronote. Mais il a été constaté que des élèves revenaient en classe sans avoir fait le travail ni mis à jour leurs cours.

Représentante des parents d'élève, Mme Vinet relate l'exemple de son fils qui préfère apprendre en classe et le fait que l'outil informatique ne soit pas une habitude. Le partage de connexion intra familial peut être difficile, ainsi que le nombre d'appareils peut être insuffisant dans la famille. Mme Gilbert, représentante de parents d'élèves n'a pas pu faire travailler son enfant car les devoirs à faire en lien avec le cours (finir ce qui a été commencé en classe) n'étaient pas sur Pronote. Les élèves chargés de prendre le document étaient eux-mêmes cas contact. Mme Amaral est intervenue sur les modalités des cours, beaucoup d'oral en classe.

## 2.6-Projet PHARE : dispositif contre le harcèlement et le cyberharcèlement

- Modalités de prévention : 10h par classe ;
- Une équipe de ressources adultes intervient déjà ;
- Une équipe de 10 élèves ambassadeurs est souhaitée.

Mme Corbinaud, Principale adjointe, a présenté les différentes actions mises en place au sein du collège (voir annexe).

## 2.7- Le pass éducation

Nouveauté adressée à nos élèves âgés de 15 ans au moins. Présentation de l'application par Mme La Principale. Le but de ce dispositif est de rendre les élèves acteurs de leurs choix en matière de culture. Le montant alloué est de 20 €. (voir annexe)

## 2.8- le renouvellement du projet d'établissement

Les axes du projet ne sont pas encore définitivement établis. D'autres informations seront données lors du prochain conseil pédagogique.

### Questions diverses

***Je souhaiterais signaler le danger aux abords du collège et plus précisément devant le gymnase : entre les voitures qui tournent pour s'y garer et celles qui reculent sans regarder, les élèves qui respectent le passage piéton risquent à tout moment de se faire renverser. Je ne sais pas si cela relève du collège, de la commune ou autre mais ne serait-il pas possible d'installer des barrières fixes devant le gymnase afin d'empêcher les voitures de stationner ? Je sais qu'un message avait déjà été diffusé auprès des parents mais visiblement il n'a pas été entendu."***

Mme La Principale précise que la pose de barrières de protection du passage piéton situé devant le gymnase est interdite car il s'agit d'un accès incendie. Les gendarmes n'ont pas constaté d'infractions particulières en leur présence ; M. le Maire ajoute que seuls le civisme et la responsabilité individuelle de chacun peuvent résoudre le problème.

***- Pourquoi a-t-il été décidé de maintenir les séances de piscine en pleine épidémie de covid, et ce, contre les recommandations rectoriales ?***

Mme La Principale a lu les textes officiels stipulant que l'activité est autorisée.

### **Les gymnases ou piscines des collectivités utilisés pour l'EPS sont-ils ouverts ?**

Oui, les équipements sportifs des collectivités territoriales peuvent être utilisés pour la pratique des activités physiques et sportives sur le temps scolaire.

Toutefois, depuis début janvier 2022, seules des activités de faible intensité compatibles avec le port du masque sont recommandées dans les espaces intérieurs compte tenu de la très forte circulation du virus pour les élèves des écoles. Les activités physiques et sportives en piscine couverte sont suspendues pour les écoliers.

Pour les collégiens et les lycéens, compte tenu de la situation épidémique depuis janvier 2022, il est recommandé dans la mesure du possible de privilégier les activités physiques et sportives en extérieur. Lorsque la pratique en extérieur n'est pas possible, des activités compatibles avec les règles de distanciation doivent être privilégiées. Les activités physiques et sportives en piscine couverte sont possibles pour ces élèves lorsque les conditions d'accueil à la piscine permettent le strict respect des règles sanitaires.

Les règles fixées par le protocole de l'éducation nationale s'appliquent à ces activités.

Une décision académique vient d'être prise dans le sens d'une analyse au cas par cas et avec bon sens des réalités locales dans les piscines couvertes qui accueillent des élèves du second degré de sorte que les situations d'examens notamment soient le moins impactées possible et que l'analyse des effectifs par ligne d'eau puisse garantir la sécurité de tous (élèves comme enseignants). La gestion du temps de douche est alors à considérer spécifiquement. Dans ce contexte, la priorité des accès aux bassins doit être accordée aux classes à examens en lycée et, en collège aux classes à faible effectif et aux élèves devant bénéficier de l'apprentissage du savoir-nager.

**- "Nous sommes un certain nombre de parents à avoir appris indirectement (via les élèves entre eux ou via les parents) que nos enfants étaient "cas contacts", sans aucun message du collège pour nous en avertir. Comment ont été signaler les cas contacts? Vue l'ampleur de l'épidémie, je comprends parfaitement que le "traçage" des cas contacts doit être un vrai casse-tête."**

Mme la Principale indique « Si vous n'avez pas été contacté par l'établissement, c'est que votre enfant n'était pas cas contact »

Mme Delfini, CPE, a exposé toutes les modalités suivies pour répondre aux exigences (nombreuses et complexes) des protocoles sanitaires successifs. Chaque famille concernée par une situation de cas contact est appelée systématiquement par la vie scolaire et depuis deux jours, informée par courriel.

**- Comment fonctionne les roulements de l'aide aux devoirs"? Un certain nombre de parents n'arrivent pas à savoir quand il y a ou quand il n'y a pas "aide aux devoirs".**

Un message Pronote a prévenu les parents que la session était prolongée jusqu'aux vacances d'avril, les élèves concernés de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> sont indiqués dans l'emploi du temps Pronote, mais M.Carrière étant absent depuis 3 lundis et effectuant 3h de devoirs faits peut contribuer à l'interrogation des parents. Pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, l'inscription se fonde sur le volontariat.

**- On déplore toujours l'absence de professeur de technologie en 4eE depuis le début de l'année.**

Les parents soulèvent le problème du non-remplacement des professeurs absents, en particulier en technologie. Mme La Principale précise qu'à l'heure actuelle aucun professeur n'est disponible malgré ses démarches. Le rectorat déplore que sur 10 candidats qui postulent, 6 renoncent compte tenu du salaire étant de formation ingénieur, et les 4 autres pour raisons de mobilité.

**- Également l'absence de M. Carrière, en maths, non remplacé depuis début janvier.**

Une semaine d'absence reportée deux fois ne permet pas de demander de remplaçant. Les collègues de mathématiques ont un emploi du temps suffisamment complet pour ne pouvoir prendre d'autres heures.

La séance est levée à 20.15 h

Mme Amaral  
secrétaire de séance



Mme Atindéhou Laporte  
Principale

